

Alpes du Sud

Forêt : les maires en première ligne pour la défendre

Le congrès national des communes forestières se tient à Château-Arnoux-Saint-Auban jeudi 19 et vendredi 20 juin. Un partage d'expérience et des visites sur le terrain animeront ces journées centrées sur la gestion durable des forêts.

Cest une première pour le département et Sandrine Cosserat, qui préside les communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence, s'en réjouit. « C'est une grande fierté, un honneur pour nous d'avoir été choisis pour accueillir le congrès national des communes forestières à Château-Arnoux-Saint-Auban, 300 représentants d'associations départementales, régionales et nationales vont pouvoir se rencontrer pour échanger durant deux jours sur les différentes thématiques et notamment sur la place des maires par rapport à la gestion forestière de leur commune », insiste la maire de Volonne, saluée dans son village pour ses actions en faveur du développement durable.

La place des maires et les élus au cœur du congrès

Les Alpes-de-Haute-Provence sont le département de Paca qui possède la plus grande surface boisée. Avec ses 435 000 hectares et une forêt en progression constante, le sujet du bois concerne toutes les communes du département, dont 163 adhèrent à



Avec ses 430 000 hectares de forêt, les Alpes-de-Haute-Provence se classent 5^e des départements français pour sa superficie boisée. Photo Le DL/Jean-François Mutzig

l'association, soit plus des 4/5^e.

« On méconnaît souvent l'importance du premier magistrat en charge de la forêt communale. C'est lui qui gère la relation avec les propriétaires. Les usages du bois sont divers et variés. L'édile est confronté à une gestion multiple usages. La forêt est un lieu de partage entre les chasseurs, les promeneurs, les exploitants, les vétérinaires... Le maire joue un rôle de protecteur contre les incendies, il doit aussi préserver la biodiversité, débroussailler, maintenir un équilibre pour une exploitation rationnelle de la ressource en générant une économie locale autour du bois de transformation,

s'adapter et se préparer au changement climatique. C'est à l'Élu de planifier la gestion durable de son espace forestier en hiérarchisant les usages du bois, en privilégiant les circuits courts, et de l'intégrer éventuellement dans une charte », explique Sandrine Cosserat, avant d'évoquer la centrale de Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône, dont l'enquête publique relative au périmètre d'approvisionnement s'est achevée le 6 juin.

Protectionnisme et choix de solidarité territoriale

« Nous ne sommes pas réfractaires à toutes les proposi-

tions. Notre position est un appel à la vigilance envers les communes et l'État. Néanmoins, nous sommes farouchement opposés à l'envoi de bois nobles à Gardanne. C'est important de respecter la hiérarchie des usages de façon à employer les bois les plus précieux dans la construction et non les destiner au brûlage ou à la pâte à papier. En revanche, ça peut être intéressant pour un certain nombre de bois qui ne trouvent pas acheteur. Nous disposons de 300 chaufferies communales en Paca. Il ne faut surtout pas entrer en concurrence avec la centrale de biomasse. Nous attendons de l'État qu'il joue son rôle de régulateur, des maires qu'ils privilégient le

Repère ► Des chiffres

• Dans les Alpes-de-Haute-Provence
435 090 ha de forêt (55 % privée, 45 % publique (État et collectivités); 3^e département le plus boisé de la région Paca; 62% du département est couvert de forêt; il est le 5^e plus boisé de France derrière les Alpes-Maritimes et le Var... Les Alpes-de-Haute-Provence représentent le tiers de la récolte de bois régionale. 195 000 m³ de bois récolté en 2022 (704 000 m³ au niveau régional), 99 000 m³ de bois énergie; 64 000 m³ de bois industrie; 32 000 m³ de bois d'œuvre.

protectionnisme en faisant le choix de la solidarité territoriale », conclut Sandrine Cosserat.

Selon le dernier rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) le territoire des Alpes-de-Haute-Provence et celui du nord des Alpes-Maritimes sont les plus impactés de l'Hexagone par la rapidité du réchauffement climatique. « C'est chez nous que les scientifiques ont observé une augmentation des températures plus rapide que partout ailleurs sur le territoire. Il faut se poser les bonnes questions. Il faut lutter, faire preuve de résilience et apprendre à s'adapter », conclut l'élue de Volonne.

• Jean-François Mutzig

« Nous attendons un signal fort de l'État »



Morhet-Richaud, présidente des communes forestières des Hautes-Alpes. Archives photo Le DL/Noë Philippot

Avec un patrimoine forestier diversifié, les Hautes-Alpes sont aussi concernées que leur voisin plus au sud. Patricia Morhet-Richaud, conseillère municipale à Lazer et présidente des communes forestières des Hautes-Alpes, participe au congrès national. Elle représente les 119 communes adhérentes sur les 162 que compte le département, largement tourné vers l'exploitation de la forêt.

« Outre le fait de tenir notre traditionnelle assemblée

générale statutaire, c'est l'occasion de faire le point et de nous projeter sur les enjeux qui se présentent à nous. Avec le changement climatique, de plus en plus d'élus sont sensibles à la forêt et à son évolution. Ils comprennent qu'elle compte pour le carbone, la rétention des terrains. Ils se posent aussi la question sur sa santé et sur sa vulnérabilité avec la préoccupation de la gestion de la ressource dans la durée. La forêt avec son aspect multifonctionnel est fréquen-

tée par de très nombreux publics qui ne sont pas toujours aussi compréhensifs les uns envers les autres. Le partage de la forêt, c'est aussi un enjeu de médiation. Cela passe par l'éducation des enfants, dès leur plus jeune âge », abonde l'élue de Lazer qui vante les mérites des entreprises haut-alpines actives dans la filière bois, engagées dans la certification « bois des Alpes ».

« Nous attendons un signal fort de l'État pour la forêt. Qu'il nous simplifie les circu-

lares d'application pour qu'elles soient moins contraignantes. Nous manquons de moyens notamment de financements pour régénérer les forêts et effectuer les premiers gros entretiens sur les dessertes DFCI [Défense de la forêt contre les incendies, NDLR]. La prévention coûte toujours moins cher », conclut l'élue des Hautes-Alpes qui mentionne l'absence de la ministre de tutelle, Agnès Panier-Runacher.

• J.-F.M.